

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00505 Numéro SIREN : 444 093 009 Nom ou dénomination : HOLDING RD FINANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2023 sous le numéro de dépôt 7535

HOLDING RD FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 001 090,90 euros
Siège social : 39 avenue Hoche
51100 REIMS
444 093 009 RCS REIMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 1 315,78 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 1 315,78 euros
- En totalité au compte "autres réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2019 :
 - o PV 17/12/2020 distribution exceptionnelle 1 370 279,79 euros
 - o PV 31/07/2020 AGOA dividendes 169 180,00 euros :
- Exercice clos le 31/12/2020 - PV 11/06/2021 AGOA 244 839,00 euros :
- Exercice clos le 31/12/2021 - PV 30/06/2022 AGOA 1 255 000,00 euros :

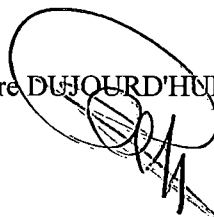
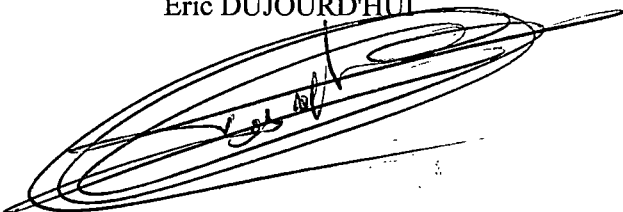
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/06/2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Eric DUJOURD'HUI

Pierre DUJOURD'HUI



SARL HOLDING RD FINANCE

39 AVENUE HOCHÉ

51100 REIMS



A large, stylized signature or stamp.

COMPTES ANNUELS

SORECOM

2 A RUE CAMILLE GUERIN

51450 BETHENY

03 26 02 71 11

Désignation de l'entreprise : <u>SARL HOLDING RD FINANCE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>39 AVENUE HOCHÉ</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>44409300900025</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>					
		N-1 <u>31/12/2021</u>					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 200				
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	243 546				
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	3 517 784				
	Créances rattachées à des participations	BB	4 638 369				
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF	544 048				
	Autres immobilisations financières*	BH	336 558				
	TOTAL (II)	BJ	9 283 505				
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis		BR					
Marchandises		BT					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV					
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	343 376				
Autres créances (3)		BZ	977 659				
Capital souscrit et appelé, non versé		CB					
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	849 309			
	Disponibilités	CF	880 342				
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 867				
	TOTAL (III)	CJ	3 065 552				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 349 057				
	Comptes de régularisation		IA	965 693			
			1A	11 383 364			
		15	492 879				
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	5 182 417	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING RD FINANCE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3...0.0.1...0.91.....)	DA	3 001 091	3 001 091
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 409	2 409
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300 109	300 109
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	24 177	528
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 316	1 278 648
	Subventions d'investissement	DJ		5 000
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 329 101	4 587 786
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 991 983	8 504 114
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	51 940	97 058
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	142 866	104 320
	Dettes fiscales et sociales	DY	200 497	588 486
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	666 977	1 611 115
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	8 054 262	10 905 093
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	11 383 364	15 492 879
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 088 684	5 054 947
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		178 900

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING RD FINANCE

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF	6 761	
		FG	1 467 771	FH		FI	1 194 818	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 467 771	FK		FL	1 188 056	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	182 629	
	Autres produits (I) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 372 687
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	558 592
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	35 844
	Salaires et traitements*						FY	580 915
	Charges sociales (10)						FZ	170 583
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	28 497
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1 420
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 375 850
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 162
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	740 627
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	15 123
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	585
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	1 500
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	742 712	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	665 000
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	135 282
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	7 577
	Total des charges financières (VI)						GU	142 859
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	599 853	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	596 691	

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING RD FINANCE

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	16 454	22 443		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	17 351	684 656		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	33 805	707 098		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	5 159	6 125		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	24 178	17 154		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	105 631			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	134 968	23 279		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	101 164	683 819		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	175 389	1 862		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 415 065	2 822 498		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 413 749	1 543 850		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 316	1 278 648		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières								HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	17 351		
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *								HP	175	2 951	
			- Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	101 784	64 718	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
	(9)	Dont transferts de charges									A1	173 093	182 629	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	182 088	132 890
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	1 061	1 416	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9	182 088					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		dont cotisations Madelin	A7						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
	Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
											134 968		33 805	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
Cf état annexe										Charges antérieures		Produits antérieurs		
												17 351		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING RD FINANCE										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
						au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 200	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	131 307	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	36 638	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	96 735	LC		LD	7 332		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	264 680	LO		LP	7 332	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	8 441 527	8V		8W	3 391 312
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	193 781	IU		IV	828 217		
TOTAL IV					LQ	8 635 308	LR		LS	4 219 529		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	8 903 188	OH		OJ	4 226 861		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	3 200	IX	3 200	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM	131 307	MN	131 307		
		Matériel de transport			IV	26 437	MP	10 201	MQ	10 201		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	2 029	MS	102 038	MT	102 038		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IV		NG	28 466	NH	243 546	NI	243 546	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations			IO		OX	3 676 686	OY	8 156 154	OZ	8 156 154
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2	141 391	2E	880 606	2F	880 606	2G	880 606		
TOTAL IV			I3	3 818 077	NJ	9 036 760	NK	9 036 760	2H	9 036 760		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	3 846 544	OL	9 283 505	OM	9 283 505		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING RD FINANCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation; le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING RD FINANCE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	2 835	PF	365	PG		PH	3 200	
TOTAL I	RK	2 835	RM	365	RN		RO	3 200	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	74 825	QE	13 131	QF		QG	87 956	
immobilisations corporelles	Matériel de transport	14 290	QH	4 649	QJ	12 734	QK	6 204	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	80 033	QL	8 999	QN	1 653	QO	87 378	
	Emballages récupérables et divers		QP		QS		QT		
TOTAL II	QU	169 148	QV	26 778	QW	14 388	QX	181 538	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	171 982	QP	27 143	QQ	14 388	QR	184 738	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY				NZ			
Total général non ventilé (NS + NT + NU) - (NW - NY)															

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING RD FINANCE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL: (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

SARL HOLDING RD FINANCE

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING RD FINANCE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	4 638 369	UM	4 638 369	UN				
	Prêts (1) (2)		UP	544 048	UR	544 048	US				
	Autres immobilisations financières		UT	336 558	UV	(0)	UW	336 558			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	343 376		343 376					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	5 950		5 950					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	156 084		156 084					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	46 197		46 197					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	458 405		458 405					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	311 023		311 023					
	Charges constatées d'avance		VS	14 867		14 867					
	TOTAUX			VT	6 854 876	VU	6 518 318	VV	336 558		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	677 502						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	141 066						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	23 246		23 246					
		à plus de 1 an à l'origine	VH	6 968 737		5 003 158		360 000		1 605 579	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	3 721		3 721					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	142 866		142 866					
Personnel et comptes rattachés			8C	47 758		47 758					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	76 227		76 227					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	59 918		59 918					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 594		16 594					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	48 219		48 219					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	666 977		666 977					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	8 054 262	VZ	6 088 684		360 000		1 605 579	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	3 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 034 124	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information complémentaire.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société Holding RD Finance a conclu une convention d'intégration fiscale à compter du :

- 01.10.2003 avec la société l'Edito Reims
- 01.01.2011 avec la SCI du 14 mai
- 01.01.2014 avec la société l'Edito Dijon
- 01.01.2017 avec la société l'Edito Dunkerque
- 01.01.2020 avec la société l'Expérience

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- 01.01.2021 avec la société le Bristol
- 01.01.2021 avec la société Sherlock Lille
- 01.01.2022 avec la société Meeting'N Co

Conformément aux conventions d'intégration fiscale, en cas de résultat bénéficiaire, la société filiale versera à la société Holding RD Finance un impôt pour le même montant et dans les mêmes conditions et délais que si elle était imposée séparément en l'absence d'intégration fiscale.

En cas de déficit, la société mère versera à titre définitif à sa fille une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	545.4500	5 504			5 504

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	129 376
Autres créances	2 906
Valeurs mobilières de placement	19 309
Total	151 591

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 837
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 434
Dettes fiscales et sociales	92 037
Autres dettes	276 897
Total	433 205

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 867
Total	14 867

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		11 408
Engagements en matière de pensions	11 408	
Total (1)		11 408

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Laurent PÂTÉ

B D O AUDIT Sud et Est

HOLDING RD FINANCE

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 001 091 Euros
Siège social : 39, Avenue Hoche
51100 REIMS**

**SIRET N° 444 093 009 00025
Code NAF : 6420Z**

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

HOLDING RD FINANCE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 001 091 Euros
Siège social : 39, Avenue Hoche
51100 REIMS

SIRET N° 444 093 009 00025
Code NAF : 6420Z

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux associés de la société HOLDING RD FINANCE,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING RD FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

- Les titres de participation dans la société SHERLOCK LILLE apparaissent en comptabilité pour une valeur nette de 302.043 euros. Or, cette société a été restructurée et son activité cédée en 2023, ce qui a eu pour effet de réduire la valeur de ses actifs. Nous considérons qu'une provision complémentaire de 302.043 euros aurait dû être constatée. Si cette dépréciation avait été comptabilisée, le résultat et les capitaux propres auraient été diminués du même montant.

- La société a souscrit à des obligations convertibles en actions de la société Immobilière du Grand Saint Jean pour un montant total de 830.000 euros. Ces obligations ont été comptabilisées en valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2022, alors qu'elles auraient dû, de par leur nature, être comptabilisées en immobilisations financières.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

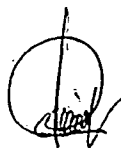
Fait à Reims,
le 22 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

Laurent PÂTÉ

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

B D O AUDIT Sud et Est

A handwritten signature in black ink, featuring a circular loop and a vertical stroke.

Daniel NOEL